

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYES, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL.
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL. A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conse. l de la Reine

BUREAU :
223 Rue Notre - Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la " poursuite, " aussi bien que de la " défense " des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, au moyen noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier où l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ARCHAMBAULT
Artiste - Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, au moyen noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier où l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

Le numéro 1 cent.
Par le porteur, à domicile, en ville
8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL

ANNONCES.
Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND.
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 2 Avril, 1879.

Aux anciens abonnés du "National"

Nous avons reçu, depuis quelques jours, un grand nombre de lettres de la part des anciens abonnés du "National", au sujet des poursuites qui sont entreprises par les procureurs de l'administration actuelle, contre ceux qui lui sont endettés pour abonnements. Beaucoup se plaignent amèrement de la rigueur que l'on a exercée contre eux et quelques uns semblent croire que l'administration actuelle de la PATRIE est au fond de ce qu'ils appellent une persécution.

Nous voulons qu'il soit bien compris que l'administration de la PATRIE et celle de l'ex "National" sont tout à fait distinctes; c'est pourquoi nous entendons dégarer notre responsabilité de toutes les procédures prises contre les anciens abonnés du "National" par MM. Loranger, Loranger, Pelletier et Beaudin, avocats.

Nous prions nos abonnés de la campagne de vouloir bien expliquer aux intéressés la position que nous occupons dans cette affaire.

Les remises de droits.

Encore un mot sur le système des remises de droits faites aux constructeurs et aux industriels sur la matière première qui entre dans la confection des articles qu'ils destinent à l'exportation. Nous avons donné lundi une série de résultats déplorables que ce système devait nécessairement produire; le pire de ces résultats est incontestablement l'encouragement à la fraude. Par quel procédé parviendra-t-on à remettre à l'exportateur juste le montant des droits qu'il a payés sur les effets qu'il a employés? Que de moyens n'a-t-il pas d'attribuer aux choses qui entrent dans la confection de ses articles d'exportation une valeur ou une quantité qu'ils n'ont pas? Pour obtenir un contrôle efficace il faudrait créer des bureaux dont l'entretien coûterait probablement plus que ne rapportera tout le système. Sans compter l'injustice qui sera faite aux producteurs exportateurs qui ne sont pas favorisés de la même façon, le

gouvernement aura manqué son but, qui était de prélever par le moyen du tarif une somme assez forte pour combler le déficit, puisque par ses remises de droits et les fraudes inévitables qu'amènera le fonctionnement de ce nouveau mécanisme, le trésor s'épuisera au lieu de s'emplier.

Nous employons plus haut le mot favorisés, est-il bien vrai que les industriels que M. Tilley veut ainsi protéger soient favorisés? La nouvelle nous parvient que les constructeurs de navires du Nouveau Brunswick, qui s'étaient d'abord réjouis, se plaignent aujourd'hui du système des remises de droits. Le tarif permet au constructeur de navires de récupérer le droit qu'il a payé sur le fer importé qui entre dans la construction de son bâtiment. Comme nous l'avons fait remarquer avant hier, ce privilège du constructeur doit l'engager à acheter son fer à l'étranger et par conséquent à ne pas encourager notre industrie nationale; mais si nous supposons maintenant qu'il va se servir du fer canadien, d'où lui viendra la remise de droits? Le constructeur qui se servira de fer étranger occupera une position beaucoup plus avantageuse que celui qui emploiera du fer du Canada, à moins qu'il n'obtienne ce dernier fer à meilleure composition que l'article importé. Où donc, répétons nous, se trouve la protection pour l'industrie nationale? Que de paroles et d'articles nos adversaires n'ont ils pas perdus pour démontrer que nous avons ici des gisements de fer qui seraient pour nous une source inépuisable de richesse si seulement on pouvait taxer le fer étranger assez fortement pour l'empêcher de faire concurrence à nos mines! Et la première chose que fait le gouvernement conservateur, c'est de bâtir un tarif qui favorise l'importation et paralyse la production nationale.

M. Tarte et l'affaire Letellier

Le mécontentement de M. Tarte, rédacteur du *Canadien*, n'est pas apaisé. Il paraît bien dégoûté de sir John A. Macdonald. La déception cruelle qu'il a éprouvée le porte à se tourner du côté de l'opposition où tout ne lui paraît pas si stupide qu'autrefois. Il dit que les réformistes sont vigoureux dans leurs attaques et qu'ils ont de bons *debaters*. Voici comment il termine sa dernière correspondance :

" Il se fait des paris assez considérables, entre les députés, sur le résultat de l'affaire Letellier.

Il pleut aujourd'hui à plein temps. J'étais décidé à aller voir un peu les amis de Québec, mais j'ai dû, pour de bonnes raisons, me priver de ce plaisir. Je suppose que les libéraux sont certains de notre déconfiture ?

Le *Free Press* annonce gravement hier soir que la question est de fait réglée, par la transmission en Angleterre de tous les documents, et il ajoute que M. Mousseau, l'auteur de la motion, est satisfait. Comme de raison ce journal parle le moindre renseignement.

Quoiqu'il en soit les délais qui se succèdent causent beaucoup de tort au gouvernement, et si sir John ne s'en aperçoit pas il a moins de perspicacité qu'on lui en suppose généralement. "

M. Letellier ne sera pas révoqué, et nous prions M. Tarte de ne pas oublier les promesses qu'il a faites.

Blancs d'avocat, de notaires en vente au bureau de la PATRIE 22 St Gabriel.

Circulaires imprimées à grand marché dans les ateliers de la PATRIE 22 St Gabriel.

Lettre de la Capitale.

Ottawa, vendredi, 21.

Mon cher rédacteur,

Vous parlez souvent de M. Coursol, le pyramidal et transcendant député de la division électorale qui a M. Tailon pour la représenter dans un autre palais législatif. Mais savez-vous que vous avez grand tort et que vous manquez de respect à la sabretache de ce monsieur. M. Coursol s'est produit en Chambre. Vous semblez le croire mort, mais il n'en est pas ainsi, à preuve que sa moustache grisonne tous les jours. Il a pris la parole devant ses collègues, du moins les journaux l'ont dit. Il a demandé au gouvernement de mettre devant la chambre certains papiers entr'autres un rapport du ministre de la justice sur certaine affaire. M. Mackenzie s'y est opposé en disant que les rapports de ce genre ne sont pas du ressort du public et susceptibles d'être jetés devant les députés.

Margaritas autem...magistras. Sir John n'a pu faire autrement que de reconnaître que M. Mackenzie avait raison et il a suggéré que M. Coursol altérât sa motion de façon à la rendre acceptable. Et voilà comment le premier pas en chambre de ce grand légiste, juge, colonel et député, a été un faux pas. Pourquoi Montréal ne s'enorgueillirait-il pas d'un tel représentant !

J'aurais bien voulu être là, quand l'ex-colonel des ci-devant chasseurs canadiens a interpellé le gouvernement. Je me fais peine d'avoir perdu un morceau de cette éloquence tremblante dont les électeurs de la Division-Est de Montréal ont été régalez. Je conseille au fougueux militaire de planter ses lauriers dans la serre du jardin Viger, avec instruction au conservateur d'en donner des boutures aux électeurs enthousiastes.

J'ai bien regret d'être retenu ici, je m'ennuie à mort ; il tombe aujourd'hui une neige qui fondra demain et que remplacera après-demain une autre couche plus épaisse. On a ici le temps des almanachs, mais pas celui de la température, du sucre d'érable et de la végétation — Je suppose bien que le printemps n'est pas plus avancé à Montréal que lorsque j'en suis parti la semaine dernière ; tout de même, vous devez ne pas avoir une bordée de neige tous les deux jours.

J'ai dîné ce soir, en ville, chez un ami qui ne s'occupe de politique que pour rire des deux partis qui s'y livrent. Après le thé, il me passa cigares et journaux. Je vis pour la première fois un journal quotidien, grand format, qui s'appelle la *Gazette d'Ottawa*. La curiosité me le fit ouvrir de préférence aux autres. Je tombai sur un article où se lisaient des choses impossibles. Je m'enquis du nom du rédacteur, on me répondit : Derome. Et de question en question j'arrivai à l'indentifier avec certain officiel qui demeurait il n'y a pas longtemps à Rimouski. Je ris de bon cœur — et mon ami de meilleur cœur encore — du style amphigourique de ce monsieur.

— Mais ce n'est pas tout, me dit mon ami. J'ai ici d'autres numéros du même journal. Jette ton cigare et viens examiner ça avec moi.

J'obéis, je lus, dans divers numéros, que M. Geo. Fawcett Rowe, le grand comédien, avait été engagé pour quatre NUITS seulement (par qui ?) ; que M. X. avait été nommé administrateur de la *Separate School* (commissaire des Ecoles Séparées) ; qu'on devait jouer *Punchon le Cricket* ; que des enfants avaient mis le feu à une partition (cloison) et que les pompiers étaient arrivés avant que le feu n'ait fait des dégâts ; qu'une bril-

lante audience s'était rendue à l'Opéra ; que M. Rowe rend bien le « burlesque du héros de David Copperfield sans tomber dans la caricature » (on voulait probablement dire charge) ; que certain docteur a fait une opération dans la *petite ville de Lucerne* (district d'Ottawa) — le rédacteur de pieuse *Gazette* ne rêve que de la Suisse depuis que M. Joly est ministre, car Lucerne est non pas une ville, mais le nom d'un bureau de poste du township de Wakefield, comté d'Ottawa.

Mon ami me raconta que certain jeudi la *Gazette* annonça que la veille M. Sulte avait fait une conférence très-intéressante à l'Institut Canadien et qu'il avait été couvert d'applaudissements ; Or M. Sulte, qui devait en effet donner une conférence, n'avait pu le faire pour cause d'indisposition et ne s'était même pas rendu à la séance. Il y eut un éclat de rire homérique ce jour-là dans la capitale.

J'eus encore l'occasion de lire dans la *Gazette* des phrases d'une obscurité à rendre jaloux un philosophe teuton. Lisez plutôt :

« Tout le monde croit à la vérité des indices qui en ce moment corroborent les soupçons, et nous sommes nous-même en mesure de déclarer qu'il y a toute raison d'y croire. Le Brutus (Brutus, c'est M. Letellier) qui depuis un certain nombre de jours semble faire le mort, est à la veille de faire retentir à son de trompe le mot d'ordre de la *conspiration trépassée* ! »

« Mais le tarif lui-même se chargera de leur apprendre pratiquement ce que sont quelques hausses légères sur certains articles de consommation usuelle comparées aux bénéfices généraux d'un emploi profitable du capital, et si la reprise des industries manufacturières, l'encouragement aux industries nouvelles et le travail qui répond aux besoins des classes ouvrières, ne sont pas, même aux yeux du peuple, des avantages trop supérieurs pour qu'il veuille demander compte d'un surcroît insignifiant de dépense résultant en fin de compte d'une position que le système protecteur améliore. »

Je donne à mon lecteur cinq minutes pour respirer et se rafraîchir. Nous avons à Montréal des journalistes qui sont bien capables de rendre leurs lecteurs pensifs, mais nous n'en avons pas de cette force-là. La palme est à vos amis d'Ottawa.

On parle de la prochaine mise à la retraite du col. Brunel, Commissaire du Département du Revenu de l'Intérieur. Vous le prendriez à son nom pour un canadien-français, et c'est un anglais pur sang, des plus farouches, dit-on. M. Rochester, député de Carleton, le prend à partie à chaque session et lui fait faire tellement de mauvais sang que le vieux en est malade pendant des mois et va tous les deux ans se récupérer en Europe. M. Rochester est brasseur. Or il a comme tel des relations quotidiennes avec le département que M. Brunel administre ; de là, je suppose des heurts fréquents.

Des journaux illustrés ont publié le portraits et la biographie de M. Edouard J. Langovin, sous secrétaire d'Etat, un homme fort populaire ici, comme partout sous le nom de Balthazar ; il paraît que ses amis s'informent tous les matins s'il n'est pas crevé. Je n'en crois rien car on me l'a montré et je lui trouve un air trop modeste pour le penser capable de s'enorgueillir des compliments que le *Novelliste* de Rimouski lui a fait renifler.

La confrérie Langevin est puissante ici ; Hector, le ministre ; son frère Edouard le sous-secrétaire d'Etat ;

Dérome, son beau-frère, le rédacteur de la *Gazette* ; et des créatures en veux-tu en voilà. Il faut que vous aime bien pour avoir consenti à vous écrire, et bien peu vos lecteurs pour avoir tenu ma parole.

Ma tâche est finie, je retourne demain.

XXX.

NOTES POLITIQUES.

M. Roe a été substitué à M. Grand comme candidat conservateur à la prochaine élection pour la représentation du comté de Lennox à l'Assemblée Législative d'Ontario.

M. J. R. Stephenson est le candidat conservateur dans le comté de York (Nord).

Les réformistes du comté de Middlesex, Ont., ont choisi M. Daniel McKenzie pour être leur candidat contre le député actuel, M. R. Tooley, à la prochaine élection provinciale.

Sous l'ancien tarif il n'y avait pas de droits sur les lisses d'acier importées. M. Tilley a imposé, dans son premier projet, un droit de 10 p. c. sur cet article, non pas que nous en manufacturons dans le pays, mais parce qu'il voulait qu'on entreprit d'en manufacturer. Mais à l'instance de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley* cet impôt a été biffé du tarif. Pourquoi ? Parce que cette compagnie a commandé des rails avant la confection du nouveau tarif ! Mais n'en est-il pas ainsi de toutes les importations qui se font actuellement et qui vont se faire d'ici à quelques mois ? Qu'ont donc fait les actionnaires de cette compagnie pour mériter du gouvernement des faveurs que les autres ne reçoivent pas ? Mystère et fonds électoraux !

Deux hommes se rencontrent aux coins des rues Notre-Dame et St. Vincent.

L'un d'une voix éclatante :
— Mon premier s'avance avec majesté ; il plane dans les hautes sphères, parceque *cours* se dit du mouvement réel ou apparent des astres.

Mon second éclate comme la trompette du jugement dernier, parceque *sol* est la note sonore de la gamme.

Mon tout est le député le plus éloquent de la chambre d'Ottawa.

L'autre, ému, attaquant une partition de *Robert le Diable* :

— *Grâce O mon Dieu !*
Grâce pour lui ;
Grâce pour moi-même

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

SENAT.

Ottawa, 1

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine.

M. Bureau demande la production d'un rapport contenant une copie ou un extrait de chaque clause ou article relatif au Canada, contenu dans tout traité de commerce, convention ou règlement international, maintenant en vigueur entre le gouvernement de sa Majesté et toute Puissance étrangère, et copie de tout traité de commerce que le gouvernement de Sa Majesté peut avoir conclu avec toute Puissance étrangère sans avoir accordé à telle Puissance le bénéfice de tel traité pour ce qui concerne la Puissance du Canada. Parlant de la vaste étendue de la Puissance il dit qu'elle est destinée pendant plusieurs siècles à venir recevoir le surplus de la population de l'Europe civilisée.

M. Aikens dit qu'il y a une difficulté qui s'oppose à l'adoption de la motion, c'est que les documents dont

les extraits sont demandés ne sont pas dans les archives du gouvernement.

Après une courte discussion la motion est retirée.

M. Power demande un rapport sur les clercs surnuméraires, messagers, etc., nommés et employés depuis le 10 octobre dernier.

Le bill pour amender la loi sur les banques est adopté en comité général. Il subira sa troisième lecture demain.

Les bits de la compagnie du chemin de fer Welland et de la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke subissent leur seconde lecture.

Le bill de l'appropriation des terrains de la Puissance au Manitoba est adopté en comité, sans amendement.

Le bill pour incorporer la compagnie d'imprimerie de la Gazette subit sa seconde lecture.

Le Sénat s'ajourne à 5 hs. 30 m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 1.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

M. Domville présente le troisième rapport du comité sur les Banques et le commerce.

M. Langevin présente le cinquième rapport du comité sur les chemins de fer, les canaux et les lignes télégraphiques.

M. Charlton attire l'attention sur la ventilation défectueuse des Chambres. Dans son opinion le seul moyen de remédier à cet inconvénient serait de construire, dans la cour, une tour qui s'éleverait jusqu'à la moitié de la hauteur de la cheminée qui sert à la salle de l'engin. A moins qu'on ne fasse quelque chose dans ce sens, la santé des députés en souffrira. Le coût de cette construction serait de \$10,000 environ.

M. Plumb propose qu'un comité composé de MM Charlton, Currier, Strange, Ogden, Cockburn et du proposeur soit nommé pour s'occuper de cette question.

Après une courte discussion la motion est retirée.

M. Tupper met sur la table copies de tous les ordres en conseil adoptés par le Conseil du Nord-Ouest depuis l'établissement de la cour jusqu'à ce jour.

M. Houde reprend le débat sur le tarif.

M. Orton parle en faveur de l'adoption du tarif et la Chambre s'ajourne à six heures.

Séance du soir.

M. Orton continue son discours.

M. Mills dit que, bien que le peuple ne soit déclaré en faveur de la protection, il ne se croit pas tenu d'appuyer la politique du gouvernement, vu qu'il a été élu pour voter en faveur d'un système de tarif de revenu en autant que les circonstances dans lesquelles le pays se trouve placé l'exigeraient.

Il est convaincu que le système du gouvernement par le peuple est celui qui convient le mieux à notre pays, malgré le résultat des dernières élections générales. Il prétend que l'ouvrier sera déçus sous les taxes et préjudice des résultats désastreux, grâce au système de protection et particulièrement à cause de l'augmentation des droits sur le sucre.

Il dit que l'établissement de raffineries de sucre dans le pays ne serait pas une source de revenu pour le Canada. Tel qu'il existe maintenant, le tarif ne donnerait que 3 cts sur chaque livre de sucre.

Il prétend que sous le tarif actuel, le consommateur devra payer plus pour les choses nécessaires à la vie que sous l'ancien. Il considère que le tarif comme une redistribution de la propriété dont tous les avantages seront en faveur des grands propriétaires.

M. Ross (Dundee) se prononce fortement en faveur de l'adoption de la politique nationale. Il considère la politique financière du gouvernement comme devant être très-avantageuse pour le pays. Il espère que le gouvernement poussera avec activité les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique.

M. Henson fait une longue revue des droits d'importation et d'exportation sur les produits venant des États-Unis ou expédiés dans la république voisine. Il cite des chiffres et des statistiques à l'appui de ses arguments.

M. Snowball propose l'ajournement du débat, et la Chambre s'ajourne à 12 hrs. 50 m.

NOUVELLES CANADIENNES.

QUEBEC:—Des voleurs se sont introduits dans le bureau de l'Événement, dans la nuit de vendredi à samedi, et n'ont trouvé que quelques menues monnaies et environ \$5 en timbres-poste qu'ils ont emportés.

—Samedi soir, des voleurs ont brisé la vitrine de madame Laprise modiste, rue St. Joseph, Saint-Roch, et en ont enlevé neuf pièces de soie évaluées à \$60. La vitrine a été brisée avec si peu de bruit qu'on n'a rien entendu à l'intérieur. La police informe.

—Un incendie a complètement détruit le bas de la maison occupé par M. Potter, samedi matin, rue Saint-Jean. Ce dernier avait une assurance de \$200 dans la Québec et la Nationale. La maison appartient à M. J. D. Brousseau, et elle est assurée.

—Un grave accident est arrivé, vendredi, dans la famille de M. Félix Dufresne, à St. Roch. Un enfant de quatre ans s'est approché du poêle, pendant que sa mère, y faisant bouillir de la melle, s'en était éloignée, et a renversé sur lui le vase qui contenait cette melle en ébullition. Le pauvre enfant est horriblement brûlé.

—Selon les nouvelles listes parlementaires, il y a sept mille quatre cents personnes ayant droit de voter dans la ville de Québec.

—Le 27 du courant, avait lieu à l'Hôtel-Dieu, de cette ville, une de ces cérémonies qui laissent un souvenir qui ne s'efface jamais. Mlle Marie-Joséphine-Odile Bussières, ci-devant institutrice de St. Henri, aujourd'hui, sœur Alphonse de Liguori, prononçait ses derniers vœux, en faisant un éternel adieu au monde.

Le Rév. Père Saché, S. J., fit le sermon de circonstance.

Le Rev. M. Ths. Hamel, V. G. et les Revs. MM. C. A. Collet, cousin de la professe, C. F. Gagnon, du séminaire, et T. E. Beaulieu, chapelain de la communauté, assistaient à la cérémonie.—Journal.

ST. JEAN.—L'hon. M. Marchand, ministre des Terres de la Couronne, est arrivé de Québec samedi matin.

—Que l'on veuille bien ne pas oublier que c'est le 15 avril prochain qu'expire le temps durant lequel les listes électorales sont sujettes à objections. Que les électeurs s'assurent de leur droit de vote.

—La glace qui couvrait la rivière est disparue en partie, ne laissant que ses bordages.

—A partir d'hier, il y a un changement dans l'horaire des trains entre St. Jean et St. Hyacinthe, via les chemins S. S. & C. et L. C. & St-L. J. Ce changement est fort utile au public de cette section du pays. Dorénavant, ces trains partent de St. Jean à 7 h. 30 m. avant-midi; de Farnham à 8 h. 30 m. et arrivent à St-Hyacinthe à 10 h. 30 m. environ. De retour, ils arrivent à St-Jean à 5 h. 50 m. après-midi. Le passage coûte \$2 30.

—La verrerie de St. Jean est en active opération depuis hier matin, et une partie des souffleurs sont arrivés. Elle est placée sous la direction de M. W. Dorlaud. A l'ouverture des travaux il y avait plus de 150 personnes demandant de l'ouvrage.—Franco-Canadien.

FEU M. PENTON.

Depuis plusieurs mois déjà la santé de M. W. Penton allait s'affaiblissant et les nombreux amis de notre chef de police prévoient que ses jours étaient comptés. Néanmoins aucun ne s'attendait à la triste nouvelle qui se répandit hier en cette ville, annonçant que le chef avait été frappé subitement de paralysie et avait succombé en quelques instants aux atteintes de cette terrible maladie.

M. Penton était sorti en traineau dans la matinée et se préparait à retourner à la station centrale vers deux heures de l'après-midi lorsqu'il tomba frappé de paralysie, dans les bras de son épouse. Les Drs. Ouhmet et Godfrey mandés aussitôt n'ont pu rien faire pour le ramener et M. Penton expira une heure ou deux après sans avoir recouvré l'usage de ses sens.

M. Frédéric Walter Long Penton naquit à Calais, France, en 1826; il n'avait donc que 53 ans quand il est mort. Son père fut M. Henry Penton, gentilhomme de Pentonville, Angleterre et sa mère Cordier de la Housie dame française de distinction. En 1832, M. Penton, sr., immigra en ce pays avec sa famille et s'établit à Sorel où il s'occupa d'agriculture jusqu'à sa mort. En 1862 M. Walter Penton, fut nommé surin-

tendant de la compagnie des chars urbains de Montréal et au mois de mars 1865 appelé au poste de chef de police devenu vacant par la résignation de M. Wm Lamothé, maintenant maître de poste de cette ville.

Pendant 14 ans et jusqu'à l'heure de sa mort, M. Penton a rempli sa charge avec efficacité et à la satisfaction du public de Montréal. Il laisse une épouse et quatre enfants en bas âge pour déplore sa perte. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi à deux heures.

Bulletin Télégraphique.

Québec, 2.

Le steamer "Margaretta Stevenson" a été vendu par encan hier matin et adjugé à M. M. Alex. Fraser et Cie., pour la somme de \$1,600.

—On dit que la propriété appartenant à la succession G. B. Hall, formant le coin des rues Arthur et Dalhousie, a été achetée par le gouvernement local pour le chemin de fer.

—Il y a actuellement 103 détenus dans la prison de cette ville. Vingt-sept de plus que l'an dernier à la même époque.

—On rapporte que les ravages de la petite vérole vont en augmentant.

—Il est probable que la batterie "B" se rendra à Montréal le 24 mai prochain.

—Hier matin des employés du chemin de fer du nord ont fait cadeau d'une montre d'or à M. McDonald, contracteur, à l'occasion de son départ.

—Hier matin nous avons eu une tempête de neige comme en plein hiver et il est tombé un pied de neige.

L'Islet, 2.

Un homme résidant à la Pointe Lévis, nommé André Labranche et âgé d'environ 60 ans, a été tué instantanément par un train près de la station de l'Islet, hier midi.

Ottawa, 2.

Le Maire Rivard de Montréal et M. Walter Shanly de la même ville sont descendus au Russell.

—La Chambre de commerce d'Ottawa, s'est assemblée hier soir pour discuter le projet de construire un pont sur le St. Laurent à Coteau Landing, afin de relier le chemin de fer du Canada Atlantique avec les chemins de fer de la Province de Québec.

Toronto, 2.

Hier matin, Wm. Brown trouvé coupable d'avoir dérobé une montre d'or appartenant à un nommé Coulson, commis voyageur, a été condamné à 6 mois de détention dans la prison centrale.

Halifax, N.-E., 2.

Un grand nombre de cultivateurs de Pictou, sont partis pour Manitoba; une centaine d'autres les suivront demain.

—Le colonel Laurie a été réélu président de la société St. George.

FRANCE.

La nouvelle est parvenue à Paris qu'un bataillon de Zouaves, se rendant d'Aumale à Baghar, en Algérie, a été surpris le 28 mars par une violente tempête de neige et presque enseveli. Dix-neuf soldats sont morts de froid et de fatigue; quatorze autres sont à l'hôpital.

« La Liberté » s'élève contre le gouvernement à cause des réponses qu'il a données aux députations protectionnistes et dit que cabinet n'a pas le droit de se déclarer neutre quand d'aussi grandes questions sont en jeu.

ALLEMAGNE.

Une dépêche annonce que le comité sur le tarif a suggéré l'imposition d'un droit additionnel de 26 mares par quintal sur le thé et 3½ mares sur le café.

Deux serviteurs du Prince Frédéric-Charles de Prusse sont atteints de la diphtérie. La présence du fléau dans le palais a forcé la famille à partir pour Wiesbaden.

RUSSIE.

Plusieurs membres d'un comité révolutionnaire ont été arrêtés à Varsovie. Les prisonniers avaient des revolvers en leur possession. D'autres arrestations ont été opérées, ce qui donne un total de 300. Le président de la Cour Martiale a essayé un coup de feu, près de Charkoff. L'assassin s'est échappé. La gendarmerie sera reconstituée de nouveau.

Le général Melikoff a fait brûler les maisons infectées de la peste à Wetlianka.

TURQUIE.

La Porte a lancé une circulaire protestant contre les mauvais traitements que l'on fait subir aux musulmans en Roumélie.

Une dépêche de Tirnova mande que la présence de troupes turques, même comme portion du contingent, va immédiatement être le signal des troubles.

Les réfugiés Bosniens qui sont revenus dans leur patrie ont demandé du secours à l'Autriche. On dit que 20,000 réfugiés sont morts de misère depuis leur fuite.

Le comité sur la constitution de la Bulgarie a rejeté la clause qui fait du Prince de Bulgarie un vassal de la Porte et s'est prononcé en faveur d'écoles libres où les parents seront tenus d'envoyer leurs enfants.

99. Cartes de visite dans les derniers goûts imprimées au bureau de la PATRIE 22 St Gabriel.

Un problème à résoudre.

Le nègre Knox Martin, condamné à mort comme meurtrier des époux John Wettemmier et détenu dans la prison Nashville, Tennessee, en attendant l'exécution de la sentence, qui ne doit avoir lieu que dans un an, demande qu'on lui fasse la grâce de le pendre immédiatement, attendu que les remords lui rend l'existence intolérable. Chaque nuit ses songes lui représentent ses deux victimes ensanglantées, mutilées; il voit le spectre de Mme Wettemmier soulevant un bras pour essayer de parer les coups; il entend sa voix déchirante le supplier de l'épargner. Ne se sentant plus la force de supporter ce supplice incessant, il réclame comme une faveur d'expier son double crime le plus tôt possible.

Une autre circonstance attire un intérêt exceptionnel sur la prochaine pendaison de Knox Martin. Quelques médecins—et des plus distingués de New-York—soutiennent depuis quelques temps la thèse que l'asphyxie ne produit pas la mort, mais simplement la suspension de la vie. Suivant cette théorie, un homme noyé ou étouffé par la fumée, soit par l'inhalation de gaz quelconque non délétères, soit par strangulation, n'est pas mort, quoiqu'il en ait toutes les apparences. Les fonctions vitales sont seulement suspendues, et elles peuvent être remises en activité après un intervalle de plusieurs jours, même de plusieurs semaines, par un traitement que le champion original de cette thèse, le docteur Lambert, a minutieusement décrit il y a quelques jours dans une série d'articles publiés par l'Evening Post. Quand un homme est pendu, la mort est causée assez fréquemment par l'ébranlement cérébral déterminé par la chute; quelquefois—mais rarement—par la rupture du cou. Hors de ces deux cas, il n'y a pas mort, et le supplicé dont on coupe la corde, le croyant étranglé, après une suspension plus ou moins longue, vit encore, malgré toutes les apparences contraires et est enterré vivant. Il en est de même des noyés. Les trois quarts de ceux que l'on enterre pourraient être rappelés à la vie. Telle est l'opinion que soutient le docteur Lambert, et que l'exécution de Knox Martin doit fournir une occasion d'expérimenter. La pendaison sera réglée de façon à prévenir la mort par ébranlement du cerveau ou rupture du cou, et quand le patient sera resté suspendu pendant le délai légal et aura été déclaré mort par strangulation, les médecins essaieront de le faire revivre par les procédés Lambert.

99. Affiches et placards de toutes les grandeurs, imprimés aux bureaux de la PATRIE 22 rue St Gabriel.

A VENDRE AU BUREAU DE "LA PATRIE" JEANNE LA FILEUSE, EPISODE DE L'EMIGRATION FRANCO-CANADIENNE AUX ETATS-UNIS. PAR H. BEAUGRAND. PRIX: 75 Cts. PRIX: 75 Cts

Un joli volume in 12 de 300 pages. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Editeur de "La Patrie," Montréal.

LA QUESTION DU JOUR. M. Ernest Tremblay, ci-devant de "La National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de 15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi. S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

Portrait DU GRAND POETE CANADIEN OCT. CREMAZIE Dessin de HENRI JULIEN. Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE." Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada. PRIX: 15 Cts.

99. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier,

No. 712, rue Notre-Dame

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions si libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin. M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes de personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

Au Grand Vatel CAFE RESTAURANT.

M. Duperrouzel, Spécialité de Cafe français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises. Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

PAR J. E. DERY & CIE., A QUEBEC.

Acte de Faillite de 1875 Et ses amendements.

Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Faillis.

Le syndic soussigné vendra à son bureau No. 28 rue St. Pierre, en la cité de Québec, LUNDI le 12 MAI prochain

88,826 parts dans la Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kébec. Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic. J. E. DERY & CIE., Encanteurs. Québec, 27 mars 1879. fees

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis A. Cornélius, marchand de la ville de Joliette, Failli.

Les syndics soussignés recevront des soumissions, à leurs bureaux respectifs, jusqu'à VENDREDI le 4 AVRIL prochain

inclusivement, à tant dans la pastre pour l'achat du stock de la faillite, consistant en Marchandises-Sèches \$2,511 02 Hardes faites 174 90 Ameublements du magasin "Fixtures" 52 15 \$2,738 08

Si les offres ne sont pas faites au comptant, les soumissionnaires devront mentionner le délai exigé et les noms de leurs endosseurs. Les syndics ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

A. MAGNAN, C. BEAUSOLEIL, Syndics conjoints. Montréal, 29 mars 1879.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à SAMEDI, le 19 avril prochain, inclusivement, pour la

Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire. Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879. N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879. 168

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU.

VENTE DE Nouvelles Marchandises du Printemps.

Les soussignés vendront à leurs salles, Nos. 126 et 128 rue St. Pierre, MERCREDI le 2 AVRIL

Un assortiment complet de marchandises Sèches, pour la saison, comprenant en partie, Soies noires, Cachemires, Draps noirs, Dooskins, Tweeds de fantaisie, Farmer Satin, Etouffes croisées, Flanelles de fantaisie, Lustrés, Etouffes à Robes, Shirts, Lingerie, Indiennes de fantaisies, Coton jaunes, etc.

—AUSSI:— 2 caisses de Soies noires assorties. 3 " de doublures de tailleurs. 9 " de chapeaux de feutre assortis. 3 ballots de canevas pour habits. 12 " de tapis-tapisserie. 12 caisses de nappes et serviettes de table assorties.

—ET— Un fonds de banqueroute de Marchandises Sèches en bon ordre. Vente à DEUX heures. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société. Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre,

Jeudi le 10 Avril prochain Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie., et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales. VENTE A ONZE HEURES. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie.

VENTE DE MARCHANDISES ENDOMMAGEES

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre, JEUDI le 3 Avril 1879

(Pour le compte des assureurs et autres intéressés), les marchandises suivantes, endommagées durant le voyage d'importation du steamer "Québec":

J. A. H. T. R. C. Québec.—281 — 1 caisse de Tweeds et étoffes de fantaisie. Vente à MIDI. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Meubles de Ménage de Prix.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence de feu Damase Masson, No. 361 rue Bleury, seconde maison au-delà de la rue Sherbrooke,

MERCREDI le 16 AVRIL Tout l'ameublement de cette maison. Les détails seront publiés dans une prochaine annonce. Vente à DIX heures. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Sazerac

219, Rue Notre-Dame Vins, Liqueurs, Bieres, Porters et Cigares de première qualité. RIENDEAU & RAOINE, Propriétaires.

PAPIERRIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE Médaille d'Argent. Paris, 1855 Hâvre, 1868 1868 MEDAILLE D'OR 1879 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministre de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A Pétranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin; l'Empire britannique a prescrit l'usage de ses navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres ont adopté l'usage de ce sinapisme; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté le sinapisme de Rigollet; l'Empire ottoman de Constantinople a suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature: F. RIGOLLOT

Paris—24, Avenue Victoria—Paris dans toutes les pharmacies.

COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 1er avril 1879. Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and their exchange rates.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traitée en or sur New-York, 1/2 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTRÉAL.

Montréal, 31 Mars 1879. Farine de blé, par 100 lbs., 0 00 à 0 00. Farine d'avoine, 2 00 à 0 00.

EDITION DE 5 HRS.

MONTRÉAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

—Son Honneur le juge Mackay est en voie rapide de guérison.

—Le Conseil de ville aura une assemblée lundi prochain.

—Hier cinq femmes et un homme ont été transférés de la prison à l'asile de la Longue Pointe.

—Nous avons appris avec plaisir que M. R. N. Forté a été admis à la pratique de la médecine après des examens qui lui font beaucoup d'honneur.

—M. Donnelly, demeurant au No. 234, rue Craig a trouvé une somme d'argent sur la côte du Beaver Hall, hier après-midi, et le propriétaire pourra la réclamer en s'adressant à ce monsieur.

—Deux décès ont eu lieu hier à l'hôpital général. Un jeune homme du nom de McLaughlin a été emporté par la diphtérie et un ouvrier du nom de Bruce est mort du tétanos.

—La ferme de M. Prudent Lachapelle à la Longue Pointe a été vendue par encan à M. James Wiley pour la somme de \$70,000. Cette ferme est située à 1 1/2 milles en bas du village et sa superficie est de 120 arpents.

—Les échevins Laurent et Hood doivent se rendre à Ottawa ces jours-ci pour demander au ministre des travaux publics de faire subir des changements aux plans du nouveau pont Wellington.

—La petite fille Payette âgée de quatre ans qui a mis le feu à ses vêtements vendue de dernier, et a été brûlée si grièvement, est morte des suites de ses blessures à l'hôpital où elle avait été transportée.

—Le concert de M. A. Desève, annoncé pour le 3 courant a été forcément remis au 15 de ce mois. Avis aux amateurs de bonne musique qui se proposent d'assister à ce concert.

—Jeudi soir, à 8 1/2 hrs, aura lieu à l'Hôtel Richelieu une partie de billard. On dit que ce tournoi sera très intéressant car les huit contestants sont très habiles et ne céderont pas facilement à leurs adversaires. Une bourse de \$20 en or sera donnée au vainqueur.

—Le colonel Handyside, commandant des carabiniers Victoria, a résigné après 17 années de service. Il est remplacé à la tête du régiment par le major Ed. Whitehead qui, bientôt sera fait Lieutenant-Colonel.

—Le Rév. Père Chs. Connelleau, S. J., est mort subitement hier matin à Ste. Victoire d'Arthabaska, à l'âge de 68 ans. Il venait de prêcher une retraite et devait en commencer une seconde au même endroit. Le Rév. Père avait été en mission pendant longtemps à Sandwich, Guelph, et était bien connu en Haut-Canada.

—Nous avons fait erreur dans notre première édition d'hier, en annonçant que le vol de viande commis chez M. Giroux était arrivé à sa résidence, sur la rue Ontario. Ce fut sur la rue St. Constant, près de la rue Ste. Catherine entre les huit et neuf heures du soir que ce coup d'audace a réussi. Il nous fait plaisir d'ajouter que les trois coupables ont été arrêtés pendant la même soirée par le brave et courageux sergent Lapointe de la station de police de la rue Ontario, coin des rues des Allemands.

—Il y a environ quinze jours un employé de la compagnie de caoutchouc de Montréal nommé William Bruce s'est enfoncé un clou dans le pied droit par accident, ce qui l'a empêché de travailler pendant une semaine. Il revint ensuite à l'atelier et paraissait en bonne santé lorsque quelques jours après les symptômes du tétanos commencèrent à se manifester et nécessitèrent son transport à l'hôpital. Il est mort hier après avoir enduré des souffrances horribles. Cet homme était très industrieux et ses patrons l'estimaient beaucoup.

—Un résident de St. Henri, M. J. Bte. Limoges raconte qu'un vagabond a frappé à sa porte lundi soir et a demandé à souper, ce qui lui fut accordé. Après le repas le voyou avec un sans-gêne merveilleux prit une pipe qui se trouvait sur la cheminée, la rempli de tabac et s'entoura d'un épais nuage de fumée; il s'étendit ensuite sur un canapé et s'endormit. La famille redoutant quelque désordre, ne le dérangea pas et notre homme dormit jusqu'au matin. Après s'être levé il demanda de nouveau à manger et après avoir pris un autre bon repas il s'en alla sans plus de cérémonie.

—Mercredi une femme nommée Louise Lepin, bien connue dans les amales de la police, entra au No. 21 rue Campeau pour demander l'aumône. Après le départ de cette femme, on s'aperçut qu'un pardessus en drap valant \$20 qu'on avait pendu dans le vestibule avait disparu. L'affaire fut aussitôt confiée au détective Lafon qui, samedi dernier, arrêta Louise Lepin. Elle avait vendu le pardessus à son beau-frère qui fait le commerce de friperie sur la rue St. Dominique. Cet individu avait acheté pour \$1 un article valant \$20 et cela d'une personne qu'il connaissait comme ayant déjà subi des condamnations pour vol. Avez-

ti par un messenger envoyé par sa belle-sœur, il se hâta de rapporter le pardessus de crainte d'être arrêté lui-même. Louise Lepin a comparu hier matin devant le magistrat de police Dugas qui l'a condamné à six mois de prison aux travaux forcés.

22. Cartes d'affaires, têtes de compte, Memorandums, imprimés à bon marché au bureau de la PATRIE, 22 St. Gabriel.

23. Impression de lettres funéraires à une heure d'avis, au bureau de la PATRIE 22 rue St. Gabriel.

M. CHS. DESJARDINS & CIE., 637 et 639 rue Ste. Catherine, viennent de recevoir leur stock de printemps. Leurs nouveaux chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché et les prix sont comme toujours à la portée de toutes les bourses. Ils ont ouvert une succursale de leur établissement au No. 601 rue Ste. Catherine, porte voisine de Dupuis et frère, et nous sommes heureux de constater le succès de cette maison qui compte à peine deux ans d'expérience. En étudiant les besoins et les goûts de leurs clients MM. Desjardins et Cie ont réussi à résoudre le problème de vendre les meilleures marchandises aux plus bas prix et nous les en félicitons sincèrement.

RIENDEAU & RACINE, propriétaires du SAZERAC, 299 rue Notre-Dame, invitent leurs amis à venir déguster les délicieuses liqueurs françaises qu'ils ont reçues directement d'Europe depuis quelques jours. M. Jos. Riendeau invite spécialement ses amis de l'Hôtel du Canada à lui continuer leur bienveillant patronage.

NE LISEZ PAS CECL. — Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

BONNE NOUVELLE. — Marien & Cie., viennent d'ouvrir un magasin de chapellerie et de fourrures au No 618 rue Ste. Catherine. M. Marien, ancien employé de la Maison C. Desjardins & Cie, a l'honneur d'inviter ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne à lui continuer leur bienveillant patronage. Assortiment spécial de Chapeaux en feutre et en duvet et spécialité de Chapeaux de soie. Marien & Cie, 618, rue Ste. Catherine à l'enseigne du buffalo; ancien magasin de Champagne & Cie.

Tribunaux.

BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. juge-en-chef Sir A. A. Dorian.

Le Dr. Craig ayant informé la Cour qu'il lui était impossible de visiter M. Dunbar Browne, Son Honneur nomma le Dr Robillard pour accompagner le Dr. Beauhien. Alexandre Aquin subit son procès sous prévention d'avoir le 5 janvier 1879, en la paroisse de la Pointe-Claire, volé la somme de \$14, la propriété de F. X. Montpetit. Il est trouvé coupable.

M. St. Pierre comparait pour l'accusé. A 7 1/4 la cour s'ajourne.

RECORDER.

Deux prisonniers ont comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

Alphonse St. Onge, 38 ans, journalier, a brutalement assailli son épouse et l'a même menacé avec un couteau. Il est condamné à 1 mois de prison.

John Hatch, 21 ans, charretier, s'est absenté de sa voiture; il subira son procès demain.

SESSIONS SPECIALES.

Devant Son Honneur le juge Dugas. Owen Kenna, accusé de vol est acquitté.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA. L. L. Bélanger, St. Hyacinthe; P. Couture, Québec; J. B. Trudelle, do; G. Bresse, do; John Morel, St. Pie; J. R. Thomson, Montréal; Jos. Bourgeois, New-York; A. M. Pharand, St. Polycarpe; J. Fletcher, Rigaud; P. Latour, Lachute; Dame Connelly, Sorel; G. L. Lavolette St. Jérôme; Dame A. Lavolette, do; L. Morn, do; H. Thauvette, St. Mathie; W. Joubert, Terrebonne.

HOTEL RICHELIEU. J. U. Beaudoin, St. Jean; T. D. Monnat, do; Jos. Girouard, N. P., St. Benoît; C. A. W. Ingall, Portland; John Wierns, New-York; F. O. Vallerand, Québec; J. E. Tachereau, do; M. Damphans, Rivière du Loup (en haut); V. E. Cann, Ottawa; Wm. Anderson, do; H. Dramond, do; H. A. Palmer, do; Wm. Webster, St. Frs. de Salles; L. Lessieur, Trois-Rivières; Eugène Quesnel, do; D. Lafontaine, St. Thomas; J. Gervais, do; A. B. Dubois, do;

UN JEUNE HOMME désirerait pensionner (chambre et nourriture) dans une famille canadienne ou il n'y a pas d'autres pensionnaires. Ecrite, statuant les conditions, aux initiales P. P., Boite 2048, Post Office, Montréal.

ON DEMANDE

Un jeune garçon bien recommandé, parlant l'anglais et le français. S'adresser chez M. DENIS, peintre, 38, Côte St. Lambert.

Belle Residence. Rue St. Constant, No. 280. Très convenable pour un charretier Grande cour et écuries.

S'adresser à W. H. P. CUSSON, Agent d'immeubles, 14 rue St. Jacques.

HAMILTON & CIE. 105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Seches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs emplettes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Etapes, telles que Draps, Casimir, Tweeds, Etoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpaca, etc. On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes. Montréal, 12 Mars 1879.

Province de Québec, District de Montréal, No. 1125.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Le vingt-huitième jour de mars mil huit cent soixante et dix neuf.

Alfred Savage et John G. Savage, tous deux de la cité et du district de Montréal, marchands et associés, faisant affaires ensemble comme tel sous les noms et raisons de Alfred Savage & Cie., Demandeurs.

Robert Freehand, de la cité et du district de Montréal, manufacturier de savon, Défendeurs.

Il est ordonné, sur la motion de MM. Trenholme et MacLaren avocats du Demandeur en autant qu'il appert par le retour de Walter Reel, un des huissiers jurés de cette Cour écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement et sur le défaut du Défendeur en comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

[De par la Cour.] HUBERT, HONEY & GENDRON, P. C. S.

AVIS PUBLIC. Est par les présentes donné qu'à l'avenir le Bureau des Commissaires des Licences Pour la Cité de Montréal, tiendra ses séances, les Lundis et Samedis DE CHAQUE SEMAINE, A DIX HEURES et DEMIE de l'avant-midi à ses salles 175, RUE ST. JACQUES. Par ordre du Bureau, WILLIAM AHERN, Sec. des Commissaires de Lic. Montréal, 26 mars 1879.

Des SOUMISSIONS, adressées au sousigné, dans une enveloppe cachetée, marquées Soumissions pour Impressions, Papeterie, ou Reliure, (suivant le cas), seront reçues jusqu'à JEUDI, le 10 AVRIL prochain, après quel jour aucune soumission ne sera reçue, pour les Impressions, fournir le Papier à Imprimer, et pour la Reliure requises pour le Parlement de la Puissance du Canada.

Aucune soumission ne sera reçue, excepté celles sur les formules qui peuvent être obtenues sur demande au sousigné, de qui toutes informations peuvent être obtenues. Le Comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, HENRY HARTNEY, Greffier du Comité conjoint des Impressions pour les deux Chambres. Département des Impressions du Parlement, Ottawa, 13 Mars 1879.

Departement des Terres de la Couronne. Québec, 23 Janvier 1879.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois :

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois sur des lots dans des territoires non arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur les terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences qui ont le droit exclusif d'intenter des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindront cet ordre.

F. G. MARCHAND, Commissaire des Terres de la Couronne

MODES DU PRINTEMPS

Vêtements nouveau genre pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS chez J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses. Nous promettons toute satisfaction sous le rapport des modes, du travail et du fini de nos vêtements. Voici quelques spécimens de nos prix.

Table with columns: Réduit de, Costume de rue, tout laine, de promenade, du matin, en Diagonal, Venitien, Grande toilette, Pardessus de printemps, de voyage, Ulster de printemps, Pardessus Leinster.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures. Nous avons un assortiment innombrable de Marchandises nouvelles que nous vendons à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

J. G. KENNEDY & CIE., 31 Et 33 Rue St. Laurent.

1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

LITTERAIRE & MUSICAL MAISON ABEL PILON 33, rue de Fleurus, 33-PARIS. A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-EDITEUR

Encyclopédies, Dictionnaires, GREDIT DE VINGT MOIS, Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages, Images illustres, Gravures, Publications artistiques, Musiques, Etc., Etc.

Dansereau & Cie., 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

Societe de Construction Canadienne DE MONTRÉAL.

ACTIONS PERMANENTES. Dividende Semi-Annuel.

Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 0/0 pour cent sur les actions du capital permanent a été déclaré et sera payé le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Le livre de Transport sera fermé du 15 courant au 1er Avril exclusivement. M. RIVET, Trésorier. Montréal, 15 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE. "Ange Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00

"Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Manuel Complet," par Goffiné, reliure anglaise, 731 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Evangile du jour. Prix, \$1.00.

"Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00. "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. "Manuel de Piété" à l'usage des élèves du Sacré-Cœur, in 18, 804 pages, tranchée marbrée \$1.00, dorée \$1.25.

"Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts. "Paroissiens" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Recueil de Prières," par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00.

"Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge," par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranchée marbrée 40 cts., do., dorée 60 cts. Ces volumes seront expédiés par la maille franco-de-port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour écoles, cartes à vendre, articles religieux, bon choix de littérature etc, etc.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, 250 Rue St. Paul, Vis-à-vis la rue St. Vincent, Montréal

CHAS. MEUNIER Epiceries, Vins et Liqueurs En Gros et en Détail A U N O. 35

Coin des Rues St. Dominique et Vitré, Montréal. Dans les prémisses adjoignant cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poissons, Légumes, etc., ainsi tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

Bière et Porter de Labatt, Français en rades et petites bouteilles.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN UN PERE.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

XXXIV

Deux années s'écoulèrent, pendant lesquelles un calme profond s'étendit sur nous; j'avais vieilli rapidement pendant les six premiers mois, puis ma santé s'équilibra peu à peu, j'eus aux changements de saison de bonnes attaques de rhumatisme, je devins un hygromètre de premier ordre, prédisant de par mon genou gauche les moindres symptômes d'humidité dans l'atmosphère, et à cela près je restai un monsieur décidé à vivre très-longtemps et le mieux possible.

Suzanne m'éblouissait, malgré les retours fréquents que je lui voyais faire sur elle-même, dans la torpeur muette des longues après-midi d'été. Elle avait repris son développement si malheureusement interrompu par son mariage. Je voyais ce corps jeune et frêle passer doucement, sans secousses, à la maturité éclatante de vingt ans: le visage s'était arrêté à des contours précis taillés dans un marbre vivant et transparent, les lignes de toute sa personne s'étaient remplies, des courbes harmonieuses remplaçaient les formes un peu grêles de l'adolescence. Quand je la voyais venir à moi avec son sourire adorable, ses yeux désormais pensifs, même au milieu de leur joie naïve, ses mains blanches et fines nouées sous une gerbe de fleurs:

—Qu'advientra-t-il, me disais-je, de cette beauté rayonnante, de cette fleur de jeunesse? Va-t-elle se dessécher lentement, comme les arbres qui ne donnent point de fruit? Faut-il que cette admirable créature, si bien faite pour inspirer l'amour, ne doive ni le permettre ni le ressentir?

Et un vague chagrin de grand-père me saisissait le cœur. Il me semblait qu'après du berceau des enfants de Suzanne j'eusse retrouvé les douceurs oubliées de ma jeunesse évanouie.

C'était à M. de Lincy que je m'en prenais dans ces heures de tristesse: à force de le mépriser, je venais parfois à bout de le plaindre. Pauvre homme en effet que celui qui n'avait pas su respecter en Suzanne l'épouse accomplie, adorable, qui fut éclose sous ses yeux, s'il l'eût voulu! J'aurais désiré parfois qu'il la vit telle qu'elle était devenue, afin de l'écraser de ses perfectionnements, et de le chasser ensuite honteusement du paradis qu'il s'était fermé lui-même.

Cependant, je ne pouvais lui en vouloir beaucoup, car il nous laissait bien tranquilles; ma belle-mère me parlait rarement de lui, et jamais pour lui donner des louanges, il est superflu de le dire. Mon notaire m'écrivait qu'il touchait régulièrement les vingt-cinq mille francs de rente de Suzanne. Quant à celle-ci, il ne s'en préoccupait plus, et semblait avoir oublié son existence. Par quel prodige avait-il trouvé un radeau pour surnager dans son océan de dettes? Je ne l'ai jamais su, et, du reste, je n'ai

jamais cherché à le savoir.

Nous étions depuis deux ans à Florence; il y faisais bien un peu chaud l'été, mais notre villa, moitié ville et moitié campagne, avait de grandes salles fraîches, presque humides, et dans le parc une grotte,—tout à fait humide, celle-là,—où nous bravions les rayons du soleil. Suzanne me paraissait supporter le printemps moins bien que de coutume, et je lui avais déjà proposé deux ou trois fois de voyager pour changer d'air; mais je n'avais jamais obtenu que des réponses vagues.

Un soir qu'elle me paraissait plus alanguie, je lui demandai sérieusement ce qu'elle éprouvait:

—Tu sais bien, lui dis-je, que je n'ai d'autres desirs que les tiens; je vois que Florence t'ennuie, que veux-tu? Quel pays tente? Fût-ce le Niagara, nous irons, malgré mon horreur pour les voyages sur mer, ajoutai-je en riant, afin de tempérer ce que mon adjuration pouvait avoir de trop grave.

—Le Niagara, murmura-t-elle en souriant. Pourquoi pas? Mais c'est bien loin!

—Nous avons la Grèce, l'Asie Mineure.. veux-tu aller au Caire? Mais il va faire bien chaud.. Veux-tu que nous allions à l'île de Wight? Précisément le docteur, dans sa dernière lettre, te conseillait l'air de la mer.. Veux-tu Jersey, Guernesey?

—Les îles anglaises.. répondit Suzanne de la voix lente et endormie de ses jours de découragement; non.. pas les îles anglaises.. mais un pays où les prairies sont entourées de grands arbres, où les chemins ont l'air de vous connaître, où l'on ne voit plus ces éternels cyprès, ces éternels peupliers qui me rendent malade.. un pays où l'on parle la chère langue maternelle.. Oh! père, la France! la patrie!..

Elle me tendait ses mains suppliantes, et ses yeux débordèrent de larmes longtemps retenues. Très-troublé, je m'approchai d'elle. Je caressai ses cheveux, je baisai son front brûlant.. elle avait la fièvre..

—Père, dit-elle tout bas, voilà six mois que je le cache, mais je meurs du mal du pays, il faut que je retourne en France! Je n'ai pas voulu te le dire, je savais à quelle crainte j'allais t'exposer, mais je ne puis supporter ce désir qui me tue.. Cette langue italienne me fait horreur. C'est mon pays que je veux, et si je dois mourir de chagrin ou de nostalgie, j'aime mieux mourir sur la terre de France!

Elle parlait vite maintenant, et ses larmes coulaient vite aussi; ce pauvre cœur toujours déchiré, toujours saignant, toujours comprimé, s'épanchait enfin, avec la douceur douloureuse de la liberté longtemps désirée. Elle parla longtemps, à la fin de chaque phrase revenait le nom de la patrie aimée, qui l'appelait si haut!

Je lui fis toutes les représentations possibles; j'eus recours à tous les raisonnements, mais en vain. Elle acquiesçait à tout, approuvait tout, et répétait pour conclusion: Je veux revoir la France!

—Veux-tu, lui dis-je un jour à bout de force, veux-tu que nous allions dans le Midi, quelque part près de la frontière d'Espagne, afin de nous enfuir à la moindre alerte? Elle secoua la tête.

—C'est une autre Italie, dit-elle, pas de verdure fraîche, ni de petits ruisseaux d'eau vive.. on n'y parle pas français avec le cher accent traînant de nos Provinces.

Nous ne pouvions pourtant pas nous en aller de ville en ville, au risque d'être reconnus par quelqu'une de mes nombreuses relations. Ce n'était pas pour Suzanne que je craignais; elle avait tant changée que des indifférents l'auraient vue passer sans songer à madame de Lincy; mais moi, j'étais parfaitement reconnaissable! J'hésitai longtemps; enfin je me rappelai qu'un jour Maurice Vernex m'avait parlé d'un village en pays perdu, sur la côte normande, où il avait passé, disait-il, les quinze journées les plus délicieuses de sa vie. Je me procurai une carte, des guides, peine perdue, le nom de cet endroit béni ne s'y trouvait pas.

Nulle recommandation ne valait celle-là, pour nous. Je me fis envoyer plusieurs cartes du dépôt de la guerre, et je me mis à suivre avec une épingle les sinuosités de la côte en déchiffrant à grand-peine les noms pressés les uns sur les autres. Après une heure de patientes recherches, mon épingle s'arrêta sur un petit point noir, un hameau, dix maisons tout au plus.. J'avais trouvé notre refuge; mais je me gardai bien de faire part de ma découverte à ma fille. Dans son impatience, elle eût voulu partir le soir même, et c'était l'époque où les Parisiens frileux s'en viennent chercher le soleil en Italie, pendant que le mois de mai les boude à Paris. Je me dis que je retarderais le plus possible ce voyage, m'estimant heureux de la certitude de garder Suzanne aussi longtemps que je serais de l'autre côté de la frontière.

—Nous étions devenus très-braves et nous sortions désormais en plein jour; deux ans de sécrétisme nous avaient rendus téméraires. Tout le monde nous connaissait sous le nom du "vieux monsieur anglais avec sa jeune femme" et même les marchandes de fruits du marché aux herbes nous salueaient d'un sourire amical lorsqu'elles nous voyaient passer. Un jour, tard dans l'après-midi, nous revenions de faire quelques emplettes au centre de la ville, notre calèche se trouva arrêtée par un embarras de charrettes. Une autre calèche, qui venait par une rue latérale, se trouva près de nous; une femme dont le visage était caché par son ombrelle causait haut, sans se gêner, et en français, avec un homme qui ne nous présentait que la raie du derrière de sa tête.

Au moment où le groupe confus dont nous faisons partie commençait à s'ébranler, la dame en question releva son ombrelle, jeta un regard autour d'elle, me regarda avec stupéfaction, et s'écria à pleine voix: —Dites donc, Paul, votre beau-père!

Avec l'imprudence inévitable en pareil cas, Suzanne et moi, au lieu de nous détourner, nous regardâmes le monsieur interpellé qui se retourna vivement de notre côté, et fit voir la figure fatiguée, mais irréprochable, de M. de Lincy.

Il fit un mouvement si brusque, son visage exprima une joie si féroce, que je m'élançai involontairement en avant pour protéger Suzanne de mon corps. Heureusement notre cocher, voyant enfin la route libre et

voulant regagner le temps perdu, fouetta vivement ses bêtes qui partirent, moitié trot, moitié galop. Les sons aigus de la voix de la femme à l'ombrelle m'arrivèrent de loin, et je crus discerner quelque chose comme une altercation. Mais je n'avais pas un instant à perdre. Je fis faire plusieurs détours au cocher, et nous arrivâmes chez nous.

—Reste là, dis-je à Suzanne en l'enfermant dans sa chambre à coucher. Je pris tout mon argent, mon nécessaire de voyage, celui de Suzanne, qui renfermait ses bijoux et nos papiers; je dis à Pierre de nous suivre immédiatement à la gare, ainsi que Félicie, en abandonnant tous nos effets, et je remontai en calèche avec ma fille. Nos deux serviteurs s'arrangèrent de leur mieux auprès du cocher, et nous quittâmes ainsi la ville hospitalière qui nous avait abrités deux ans.

A Continuer.

MACASIN A LOUER.
Rue St. Laurent, No. 1261.
S'adresser à
M. H. P. CUSSON.
Agent d'immubles, No. 14 St. Jacques.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

FACTURES,

RECUS,

BILLETS,

MEMORANDUMS,

Etc., Etc., Etc.

Ponctualité, Bon marché,

Dernier goût,

Entière satisfaction.

PIERRE DENIS
PEINTRE D'ENSEIGNES,
38, Cote St. Lambert.
Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.
38 COTE ST. LAMBERT.

JODOIN & CIE.,
Manufacturiers de
POELES, PELLEES, ETC.
Bureau et magasin
No. 309 RUE ST. PAUL, MONTREAL.
Succursale

NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.
EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des queurs préparées par J. Filon aîné et J. Nouvialle, à Bordeaux, France, et à vendre par Riendeau Racine, au Sazerac, 250, rue Notre-Dame.—1

CADIEUX & DEROME
LIBRAIRES-EDITEURS,
No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207
H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,
Ci-devant employés de la Maison

J. B. ROLLAND & FILS,
Spécialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse Morale. Papier peint (Tapisserie) dans tous les genres et pour tous les prix.

FARINE PREPAREE
POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense
D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR
A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier de imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de **BRODIE & HARVIE.**

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.
BRODIE & HARVIE
Côté des Rues Craig et Bleury,
6 Mars 1879.—a a

Hotels.



HOTEL RICHELIEU,
COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA
Rue St. Gabriel
Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

PRIX:
DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,
AIME BELIVEAU,
Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes et à s'arrêter à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.



Chemin de fer du Gouvernement Provincial.

Ponts des Chaudières et ses approches.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des travaux publics, et endossées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des excavations nécessaires pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON,
Ingénieur du Gouvernement.
Montréal, 8 Mars 1879.

Remèdes par Excellence,

Le BAUME D'ISLANDE
GRÉRIT LES

Branchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses.

PRIX: 25 Cts. PRIX: 25 Cts.

Pastilles Peristaltiques

Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hémorroïdes, l'Indigestion, les Maux de Tête chroniques, les étourdissements, les vers, etc., etc.

Petites boîtes, 25 cts; grandes boîtes, 50 cts.

Pastilles Pectorales de Cerises Sauvages.
Pour le soulagement et la guérison du Rhume, de la Toux, des Pertes de Voix, des Bronchites, de la Coqueluche et autres affections des membranes muqueuses de la Gorge et des Pouxmons.

Chemins de Fer.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit:
Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.
Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.
Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelaga à 5.30 P.M.
Le train de St. Jérôme à 7 A.M.
Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.
Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN.
Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechanics Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant.
C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service régulier.—Vitesse et sécurité. De Montréal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

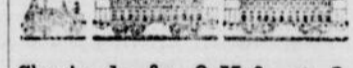
Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

Prendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la malle laisseront Hochelaga pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M. et 4.45 P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelaga pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la Jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la Jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

C. A. SCOTT, Surintendant général.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 7 Février

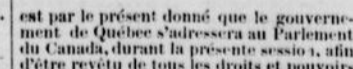
Les trains circuleront sur cette division comme suit:
Départ d'Hochelaga. Arrivée à Québec.
Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m.
" mixte: 6.15 p.m. 5.50 hrs. p.m.

RETOUR.
Départ de Québec. Arrivée à Montréal.
Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m.
" mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. p.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelaga.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE,
Agent proposé au transport des passagers.



Chemin de Fer Q.M.O. et O.

AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

IMPRIMERIE LA PATRIE

22 Rue St. Gabriel,

A cet établissement on fait toutes sortes d'impressions telles que, Livres, Journaux, Cartes d'Affaires, Cartes de Concert, Cartes de Raffle, Têtes de Compte, Lettres de faire part, Invitations funéraires, Factum, Blancs pour Avocats, Huissiers, etc., etc.
A très bas prix.